

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-BOULE	PARIS et les autres Départements
UN AN 3 fr.	ANNONCES: LA LIGNE 20 c.	UN AN 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

1^{er} Septembre — Grave accident de chemin de fer près de Bordeaux. Nombreux blessés.

— La ville de Barcelone est mise en émoi par le suicide de l'un des trois candidats à la députation de cette circonscription : M. Chabrand, rallié, mis en minorité au premier tour de scrutin.

2 Septembre — Il résulte d'une dépêche de Philadelphie au *Times* que plus de 600 personnes ont péri dans le cyclone qui a sévi sur la côte de la Caroline du sud et sur les villes avoisinantes.

Toutes les récoltes sont ruinées et la dévastation est complète dans une vingtaine de ville.

Les pertes sont évaluées à 2 millions de dollars.

3 Septembre — Scrutin de ballottage pour les élections législatives. Les résultats de cette journée donnent pour les 162 ballottages :

92 Républicains et radicaux.

49 Radicaux-socialistes et socialistes.

74 Ralliés.

7 Conservateurs.

— Un grand scandale se produit dans le personnel de la gara de Vierzon et compromet gravement seize conducteurs de trains convaincus d'avoir majoré le

montant de leurs feuilles de service de puis une dizaine d'années.

4 Septembre — Le courrier de la Chine apporte la nouvelle d'un nouveau massacre d'une mission catholique de Mieu-Myang dans la province de Hou-Peh.

— Arrivée à Metz, de l'empereur Guillaume II et du prince de Naples, pour les manœuvres militaires qui doivent avoir lieu aux environs de l'ancienne ville frontière.

— Le bruit de la mort de M. Carnot lancé par quelque agence interlope ou par de mauvais plaisants, circule dans Paris avec une certaine persistance.

5 Septembre — Accident de chemin de fer sur la ligne de Nantes à Legé. Une personne tuée et plusieurs blessées.

— Un immense incendie réduit en cendre une fabrique de cartes et de cartons de M. Nacivet, 138 boulevard Diderot, à Paris. Un pompier est blessé.

— Une usine est détruite au Havre, par un violent incendie. Les pertes matérielles sont considérables et on a à déplorer la mort d'un pompier père de quatre enfants.

6 Septembre — La municipalité de Toulon vote en séance publique, à l'unanimité, un crédit illimité, pour les fêtes qui seront données en cette ville, à l'occasion de la visite de l'escadre russe.

7 Septembre — La semaine est marquée par trois assassinats successifs en Seine-et-Marne : le premier à Coulommiers, le second à la Ferté-sous-Jouarre, et le troisième à Barbizon.

— Les nouvelles de Rio-de-Janeiro, annoncent qu'une escadre de trois vaisseaux et quatre torpilleurs s'est révoltée contre le gouvernement.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La société de secours-mutuels de Dammartin a été avisée qu'une subvention de 500 fr. affectée à son capital de fonds de retraite lui a été accordée par l'État pour l'exercice 1892.

— Jeudi dernier, madame Rousseau se trouvant au marché de Dammartin où elle apporte souvent des volailles qu'elle vend pour le compte de M. Meignan avait déposé, dans un panier près d'une voiture, un très beau canard. S'étant trouvée occupée près de là, pendant un moment, elle constata la disparition du panier et du canard et fit d'inutiles recherches pour les retrouver.

La justice informe.

SAINT-MARD

Le nommé Bénard Jean-Louis, surpris le 28 juillet par le garde champêtre de Saint-Mard au moment où il revenait en compagnie du sieur Pourrat, de braconner dans les bois de Dammartin, a comparu à son tour mercredi dernier devant le tribunal correctionnel de Meaux.

On se souvient que seul, Pourrat avait été arrêté et condamné à 4 mois de prison et 400 fr. d'amende ; Bénard ayant réussi à prendre la fuite, profita de quelques jours de liberté, mais il finit par se laisser pincer par la police et fut ramené à Meaux.

Cet individu est originaire de Ville-neuve-le-Comte (Seine-et-Marne) et est âgé de 38 ans. Par goût, il préfère la vie errante à celle de l'atelier et son casier judiciaire indique suffisamment qu'il a été à diverses reprises l'hôte des maisons de détention.

Pour cette fois, et afin de ne pas le rendre jaloux de son camarade, gratifié de 3 mois de prison et 400 fr. d'amende Bénard est condamné à la même peine.

MITRY-MORT

Un journalier, âgé de 34 ans, Lacroix Henri-Joseph, au service de M. Fouillaux à Mitry, est accusé de s'être emparé le 41 juillet dernier, d'une certaine quantité de bière appartenant à ses camarades de la ferme. On lui reproche aussi d'avoir frappé l'un d'eux.

Pour cette escapade, Lacroix est condamné à un mois d'emprisonnement.

VER

Le sieur Quicrai, manouvrier, âgé de 69 ans, s'aperçut, le 25 août dernier qu'une somme de 35 fr., lui avait été volée dans son secrétaire.

Il porta aussitôt ses soupçons sur sa voisine, la femme Gonnet, qui avait dû profiter de son absence pour s'introduire chez lui.

Il porta plainte. La femme suspectée protesta d'abord avec énergie, quand on lui fit part des soupçons qui pesaient sur elle, mais les informations recueillies dans le village ne permirent plus de douter de la culpabilité de cette femme qui s'acconne à la boisson et possède une triste réputation.

En effet, elle finit par avouer sa faute et avait profité du moment où Quicrai rebattait sa faux sous son hangar, pour s'introduire chez lui et lui prendre son argent.

Cette volente a été arrêtée.

Comme le vieillard a déclaré avoir été victime, il y a environ un an, dans les mêmes conditions, d'un vol de 175 fr. les suites de l'enquête donneront peut-être quelque lumière sur ce précédent méfait, qui paraît encore s'appliquer au même auteur.

(Journal de Senlis)

CLAYE-SOUILLY

Le jeune Joseph Viandie âgé de 16 ans, né à Claye-Souilly, apercevant le 27 août dernier quelques poissons dans un bateau appartenant à M. Protot à Annet, fut tenté subitement du désir de se payer *gratis pro deo* une petite friture.

Cette petite fantaisie vaut à son auteur une amende de 16 fr.

C'est une friture un peu salée.

MOUSSY-LE-VIEUX

Le sieur Jules Daumont vulgairement dit *le Zouave*, est un bon garçon qui affirme avoir été victime à diverses reprises, de sa malheureuse étoile qui le porte à endosser la responsabilité des faits qui lui sont absolument étrangers.

Cette fois, il s'agit de quelques bottes de fourrage qui ont été enlevées d'une pièce de foin qu'il a fauchée récemment et bien qu'on ne l'accuse pas de les avoir mangées, il a eu à cœur de rechercher l'auteur du larcin. Il a été, dit-il, assez heureux pour mettre la main dessus, mais, ce qu'il n'a pas trouvé c'est le moyen de lui faire rendre le foin.

SAINT-PATRICK

Un vol d'une montre en métal d'une valeur de dix-sept francs a été commis au préjudice de M. Louis Lacour, charretier.

Vendredi dernier il partait de bon

matin de son logement après en avoir fermé la porte. De retour vers huit heures du soir, il constata que pendant son absence on s'était introduit chez lui et qu'on lui avait dérobé sa montre.

Le lendemain, se trouvant à Oissery, dans un débit de vins, il apprit qu'un sieur Athanase Petit, âgé de 48 ans, demeurant à Saint-Pathus, avait essayé de vendre une montre pour la somme de un franc.

Lacour alla déposer une plainte à la gendarmerie de Saint-Soupplets. Une enquête a été ouverte au cours de laquelle l'auteur a été arrêté.

Petit a avoué son larcin. Il a été écroué à la prison de Meaux.

Traduit mercredi dernier devant le tribunal correctionnel de Meaux, Petit a été condamné à 4 mois de prison.

MAUREGARD

Les habitants de Mauregard n'appréhendent pas sans un vif sentiment de regret le départ de leur sympathique instituteur, M. Leloup, appelé aux mêmes fonctions à Saint-Ouen, près Mormant (Seine-et-Marne).

M. Masson, instituteur au hameau de Cordon, commune de Grisy-Suisnes, est désigné pour occuper le poste de Mauregard.

THIEUX

Boulle Léonard est un bouvier âgé de 57 ans, au service Mme Gilles, à Thieux.

Dimanche dernier Boulle se rendait à Juilly et y passait une partie de la journée à boire chez plusieurs de ses camarades. Vers huit heures, il se mit en devoir de prendre le chemin de Thieux, mais soit que la fatigue de la journée eut paralysé ses muscles, soit que les vapeurs capiteuses dégagées de copieuses rasades eussent cava-

hie son cerveau, bref, il arriva qu'étant un peu rond, notre *Boule* roula assez durement sur le pavé à diverses reprises et ne put qu'à grand peine atteindre, à une heure fort avancée, le chemin de la ferme.

Là où l'affaire se corse, c'est que notre homme, honteux et confus d'avoir à se présenter dans un état aussi lamentable devant le gardien de l'huis, et dans l'impossibilité de montrer patte blanche, eut la singulière idée de mettre tout le monde en émoi, en disant qu'il avait été attaqué chemin faisant et qu'il avait reçu un pavé sur la tête.

De là, grand branle-bas dans la ferme et décente de police le lendemain mais dame Justice qui est quelque peu sceptique se mit en quête de renseignements sur cette ténébreuse affaire et il résulta de son enquête que Boule n'avait nullement été attaqué et que ses blessures résultaient des chutes successives qu'il avait faites sur le pavé de Jully.

Procès-verbal a été dressé contre Boule, pour déclaration mensongère d'un crime qui n'a pas été commis.

ÉTAT CIVIL

VILLE DE DAMMARTIN

Du 1^{er} septembre

Naissance de Maurice Georges Poulet fils de Léon Poulet jardinier et de Marie Adèle Mabille son épouse.

Du 2 septembre

Décès de Guillaume Alphonse Lemaire 84 ans rentier.

Du 6 septembre

Décès de Eléonore Zacharie Gatté 75 ans rentier.

Nos Chemins de Fer

Le Conseil général de l'Oise qui, comme nous l'avions annoncé, se

montrait entièrement favorable à l'établissement des lignes de tramways destinées à relier les principales communes de l'arrondissement de Senlis à leur chef-lieu, a décidé avant de se séparer, il y a quelques jours, la création de trois importants tronçons :

1° De Pont-Ste-Maxence à Senlis.

2° De Senlis à Survilliers

3° De Mortefontaine à Senlis.

Il est à désirer que, pour répondre au vœu des populations du canton de Dammartin, des villes de Meaux et de Senlis, le Conseil général de Seine-et-Marne, suffisamment édifié sur les besoins de cette région et, pour compléter l'œuvre d'utilité publique entreprise dans notre voisinage par le département de l'Oise, vote d'urgence le projet de chemin de fer départemental appelé à donner un véritable essor aux ressources industrielles et commerciales d'une vaste et fertile contrée dépourvue jusque là de moyens de transport.

FAITS DIVERS

L'ART CULINAIRE

Un chimiste de Philadelphie vient, paraît-il, de fabriquer des essences qui, répandues sur un morceau de pain, donnent à celui qui le mange l'illusion du miel lui-même.

Jusqu'à présent le savant n'a composé qu'un nombre restreint d'essences notamment des extraits de pâté de foie gras, perdrix à la chipolata et de tripes à la mode de Caen ; mais il compte augmenter sa collection.

UNE SERVANTE MILLIONNAIRE

Les journaux anglais racontent un petit roman encore assez mystérieux. La servante d'un négociant de Blackburn vient d'hériter plus de deux mil-

lions de francs. Cette jeune fille est, paraît-il, fort jolie et aurait reçu une éducation tout à fait supérieure. On ne dit pas par quel concours de circonstances elle en était arrivée à l'humble situation de domestique.

Les journaux ajoutent qu'elle a refusé de quitter sa place avant que sa maîtresse ait trouvé à la remplacer.

LES ÉTRANGERS EN FRANCE

Les derniers événements survenus récemment dans le Midi et dans l'Est de la France, entre ouvriers français et italiens, ont attiré l'attention de la population entière vers les nombreuses émigrations d'ouvriers étrangers qui trouvent en France une généreuse hospitalité dont ils ne sont pas toujours reconnaissants si l'on en juge d'après ce qui s'est passé pendant la désastreuse campagne de 1870 et ce qui ne manquerait pas de se produire encore, si le malheur voulait que notre sol eût encore à être envahi par les armées de la triple alliance.

La France s'est acquise à bon droit une réputation de magnanimité dont elle ne saurait se départir sans danger, cependant il serait bon que dans ces temps difficiles où nos compatriotes ont à souffrir du chômage et de la concurrence étrangère, les ouvriers étrangers qu'elle abrite se rendissent exactement compte du trouble qu'ils apportent dans la situation économique de notre Pays, et qu'au lieu de partir en guerre contre ceux dont ils prennent la place, ils cherchassent, au contraire, à se rendre supportables par des mœurs plus pacifiques et qu'au besoin, ils sussent un peu faire oublier leur présence sur notre territoire.

D'après une enquête du ministre du Commerce, il y a en France 4,130,211 étrangers dont :

485,860 Belges.

283,042 Italiens.

83,000 Allemands.

11,909 Austro-hongrois.

14,357 Russes.

39,687 Anglais.

12,000 Américains.

80,000 Espagnols et Portugais.

83,117 Suisses.

40,000 Hollandais.

2,800 Suédois, Norvégiens et Danois, etc.

Soit 1/30^e de la population française dont les 98/100 vivent du travail qu'ils viennent chercher dans notre pays, 2 p. 100 seulement des étrangers venant y séjourner comme rentiers.

BARON

FIEF DE BACHETS

Il y avait anciennement à Baron un fief d'une certaine importance, relevant du fief de Bizet, situé à Moussy-le-Neuf.

Le fief de *Bachets*, tel était son nom, consistait en un corps de logis, un colombier à pied, granges, étable, cour, jardin et enclos contenant environ quatre arpents, plus trente arpents 75 perches de terre et de bois.

Des droits de cens, surcens et autres privilèges seigneuriaux étaient attachés à ce fief et s'étendaient sur une vingtaine de particuliers.

En 1661, Charles Trouillart, chevalier, était seigneur en partie de Baron et du fief de Bachets. Le 26 septembre, il porta, pour ce dernier fief, foi et hommage à Jean le Bouteiller de Senlis comte de Moussy et seigneur du fief de Bizet, dont relevait le fief de Bachets.

En 1663, le même Charles Trouillart, reconnu, par acte du 28 mars, être sujet de Messire Jean le Bouteiller de Senlis, chevalier, comte de Moussy-le-Vieux, seigneur de Moussy-le-Neuf, fief de Bizet, Criquetot et autres lieux.

Vincent Marguerite Hotman, chevalier, seigneur de Vilgoublain, hérita des seigneuries de Baron et de Bachets, à la mort de Charles Trouillart, son aïeul maternel. Il porta foi et homma-

ge du fief de Bachets le 10 mars 1723 devant Alexandre d'Orléans marquis de Rothelin et Charles d'Orléans, abbé de Rothelin. (1)

En 1756, Eleonore Giraud, veuve de Louis le Boullanger, chevalier, seigneur d'Hacqueville, devint dame en partie de Baron et du fief de Bachets, dont elle avait hérité pour moitié, par bénéfice d'inventaire, des propres maternels de Vincent Marguerite Hotman, et comme seule héritière des propres maternels d'Anne Eleonore Giraud de Moucy, sa nièce, laquelle était héritière sous bénéfice d'inventaire, pour l'autre moitié des propres maternels de Vincent Marguerite Hotman. (2)

Le 3 juillet, cette dame fit porter par procurateur le serment de foi et hommage pour son fief de Bachets, à messire Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin.

En 1762, Charles Hardouin de Beauvois, écuyer, trésorier général de marc d'or et des ordres du roi, devint seigneur de Baron et du fief de Bachets par l'adjudication qui en fut faite le 18 juin, par Jean Alexandre Hotman, ancien capitaine au régiment de Chartres infanterie, d'une part, et par dame Eleonore Girault veuve de messire Louis le Boullanger. (3)

1 — Archives locales S. 1 n. 273
2 — Archives locales S. 1 n. 49
3 — Archives locales S. 1 n. 83

(à Suivre) E. L.

LES GUÊPES

(Suite et fin)

Dès les premiers froids, dans le courant du mois d'octobre, alors que les gelées blanches précurseurs de l'hiver commencent à répandre sur le sol leur blanche et froide rosée, il s'opère dans la colonie ailée, une révolution

complète, et à l'ère de travail et de prospérité qui régnait les jours précédents, dans la cité ouvrière, où chacun allait et venait sans se soucier du lendemain, a succédé la période de décadence et de découragement qui verra bientôt disparaître la colonie entière. Les ouvrières cessent d'aller recueillir, au dehors, la nourriture et les mères renoncent à nourrir leur progéniture ; mieux que cela, prévoyant leur fin prochaine et voulant éviter, peut-être, à leurs petits les angoisses d'une longue agonie, on les voit parcourir les cellules et mettre à mort toutes les larves, sans distinction de sexe, qui n'ont pas encore fermé leurs cellules.

Dans le courant de novembre il ne reste généralement dans chaque guépier que quelques mères qui parviennent tant bien que mal à braver les rigueurs de l'hiver et à retrouver quelque vigueur au printemps suivant, c'est à ces dernières qu'incombe le soin de perpétuer la race et qu'après avoir abandonné définitivement l'ancien guépier elles vont jeter les fondements d'une nouvelle cité dans laquelle d'autres générations se succéderont encore pendant le cours de la saison.

Destruction des guêpes

On a préconisé dans ces derniers temps un grand nombre de moyens de détruire les guêpes, qui deviennent parfois un véritable fléau dans les contrées fruitières qu'elles envahissent. Le meilleur moment pour opérer la destruction d'un guépier doit être la nuit ou le matin de très bonne heure, alors que les guêpes sont encore endormies.

La place occupée par les nids souterrains ayant été marquée à l'aide d'un bâton fiché en terre, il suffira d'introduire dans chacun d'eux, une mèche soufrée préalablement allumée puis on bouchera l'orifice du guépier

à l'aide d'une pierre ou même d'une motte de terre.

Un autre moyen non moins efficace consiste à verser du goudron liquide jusqu'à obstruction complète du trou.

Enfin, le pétrole pur ou même étendu d'une partie d'eau est également employé avec succès pour asphyxier les guêpes par immersion. On peut également asperger à l'aide d'une seringue, les nids de guêpes suspendus aux arbres ou contre les constructions. Toutes les guêpes atteintes par le liquide meurent infailliblement dans l'espace de quelques secondes.

E. L.

A propos d'orage.

Vous êtes à la campagne, vous êtes même en forêt: voici l'orage. Il n'y a pas à dire, il faut, bon gré mal gré, rester sous les arbres. Eh bien, en pareil cas, lequel choisir pour s'abriter ?

Un savant, M. Wockert, va vous répondre qu'il faut choisir le hêtre, et il vient d'en donner la raison, qui est très intéressante.

Il faut choisir le hêtre, de préférence au chêne, parce qu'il faut choisir généralement les arbres à feuilles poilues, ou ciliées de préférence aux arbres à feuilles lisses et glabres.

Le danger de la foudre, pour les arbres, dépend non seulement de leur hauteur, mais encore de leur conductibilité déterminée par leur plus grande richesse en sève et leur tension électrique. Or, tout le monde connaît le pouvoir qu'ont les pointes de dégager l'électricité, pouvoir dont le paratonnerre a été la plus célèbre application. Les poils ou cils des feuilles velues jouent le rôle de petits paratonnerres naturels et empêchent ainsi qu'il ne se forme dans l'arbre une forte tension électrique, comme cela arrive dans les arbres à feuillage lisse: d'où moins

de danger sous les hêtres que sous les chênes et leurs congénères.

Le mot de Cambronne

Le général Mellinet, le survivant de la grande armée, dont la ville natale, Nantes, s'était, l'autre jour, la quarante-deuxième année, était le fils de son compatriote Cambronne.

Un jour, on lui demandait s'il avait eu la curiosité de demander à son glorieux parrain le texte exact des paroles prononcées à Waterloo quand les Anglais sommèrent la garde de se rendre. Et le général Mellinet raconta ce que lui avait dit Cambronne à ce sujet.

Tout jeune alors, il se baignait dans la Loire avec Cambronne qui paraissait de bonne humeur.

Voyons, hasarda le jeune Mellinet, l'histoire vous attribue deux réponses différentes à la sommation des Anglais, le jour de Waterloo. Entre nous laquelle des deux est authentique ?

Cambronne souriait.

— Bah ! s'écria-t-il, il faut laisser dire.

— Mais enfin, reprit le jeune homme, avez-vous répondu par « le mot » ?

Ils'agissait, n'est-ce pas, du mot que Victor Hugo a écrit en toutes lettres dans son récit de la bataille de Waterloo.

Cambronne continuait de sourire.

— Eh bien ! non, je n'ai pas prononcé « le mot » ou du moins je ne me le rappelle pas. J'ai dû dire : « La garde meurt mais ne se rend pas ! »

(Gazette anecdotique)

Solution du double acrostiche

(18 juin 1893)

P A R M E N T I E R
R D O A L O R B G I
I A D C I É O N I E
A N E T E M I É L G
M A Z A N I E L L O

ACÉDER pour raison de santé

BONNE CHARCUTERIE ET VINS

A DAMMARTIN

S'adresser au bureau du Journal.



L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER

à DAMMARTIN, (S- & - M)

81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-
genture.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

*On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez
Madame Veuve Ethis*

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique

*Organe des comices et syndicats agricoles et de
sociétés horticoles de France.*

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. Fern. MULLER, Secré-
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

AVIS

Un Instituteur des environs
de Dammartin désirerait avoir
quelques Pensionnaires pour
la rentrée de Septembre.

S'adresser au bureau du Journal.

Gazette Anecdotique

*Littéraire, Historique, Bibliographie et Mondaine
fondée en 1875*

par G. D'HEYLLI et D. FOUAUST

UN AN : 12 FRANCS

*On s'abonne dans tous les bureaux de Poste
3 Rue des Beaux-Arts, Paris*

Librairie E. LEMARIE, à Dammartin

Vient de Paraître

Promenades à travers la vallée du
Grand Morin.

par **Georges HUSSON**

Ouvrage illustré de 144 gravures et
accompagné d'un plan et d'une carte.

1 vol. in-8° de 292 pages..... 5 fr.

ROMAN BRIARD

Jacques **GERMAIN**

par François **DESCHAMPS**

1 volume grand in-16..... 3 fr. 50

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les librairies
Abonnements : Un an, 6 fr. ; Six mois
3 fr.

Papeterie E. LEMARIE, à Dammartin

DÉPOT

des Papiers à Cigarettes,
pâte supérieure d'Angoulême

" LE SINCÈRE "

Cahiers de 100 feuilles, couverture tabac

La douzaine 0 fr. 50
La boîte de 100 cah. 3 fr. 75

Cahiers de 100 feuilles, couverture estampée

La douzaine 0 fr. 60
La boîte de 100 cah. 4 fr. 25

Cahiers de 175 feuilles, cartonnage de couleurs

La douzaine 0 fr. 75
La boîte de 100 cah. 5 fr. »

" Le Sincère "

papier hygiénique

préparé au goudron de la forêt d'Arcachor

Cahiers de 60 feuilles

La douzaine 0 fr. 45
La boîte de 100 cah. 3 fr. 25

Cahiers de 175 feuilles au goudron

La douzaine 0 fr. 75
La boîte de 100 cah. 5 fr. »

N. B. - Il existe dans cette sorte et au même prix,
un format plus grand que les cahiers ordinaires.

REMISES AUX DÉPOSITAIRES

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Imp. E. Lemarié Dammartin